

## Réunion conseil municipal : 9 mars à 18h00

**Présent(s)** : BEAUVAIS Philippe, GONDOUIN Anne-Sophie, TISSIER Béatrice, DROUIN Christian, COCHEPAIN Jean-Luc, PAIN Isabelle, MARTIN Jean-Paul, MOULIN Angélique

**Absent(s)** : MATHIEU Johnny, VANDEVYVERE Edward MAUNY Jacques

**Secrétaire de Séance** : Mme GONDOUIN Anne-Sophie

### Budget du CCAS :

#### - Approbation compte administratif 2016

A partir de documents remis à chaque participant, Mr le Président présente et commente les opérations comptables de l'exercice 2016.

Fonctionnement : Dépenses : 599.28€

Recettes : 465€

A l'unanimité et en l'absence de l'intéressé, le compte Administratif est approuvé.

#### - Approbation du compte de gestion 2016

A l'unanimité, les membres du CCAS approuvent le compte de gestion 2016 établi par Mr le Receveur.

#### - Affectation du résultat

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter la reprise anticipée des résultats du compte administratif 2016 certifié conforme par Mr le Receveur municipal :

Affectation de l'excédent de fonctionnement de 586 € au R OO2

#### - Vote du budget primitif 2017

A partir des dépenses et recettes réelles de l'exercice 2016, les membres du CCAS préparent le budget primitif 2017

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes :

Fonctionnement : 886 €

### Budget de la Commune

#### - Approbation compte administratif 2016

A partir de documents remis à chaque participant, Monsieur le Maire présente et commente les opérations comptables de l'exercice 2016.

#### Investissement

Dépenses : 529.90 €

Recettes : 1 101.56€

#### Fonctionnement

Dépenses : 50 488.54€

Recettes : 58 012.86€

A l'unanimité et en l'absence de l'intéressée, le compte Administratif est approuvé.

- **Approbation du compte de gestion 2016**

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte de gestion 2016 établi par Mr le Receveur.

Ce document présente exactement les mêmes chiffres que le compte administratif 2016 la commune.

- **Affectation du résultat**

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter la reprise anticipée des résultats du compte administratif 2016 certifié conforme par Mr le Receveur municipal :

Affectation au R 001 en investissement 32 468.71€

Affectation de l'excédent de fonctionnement de 49 560.11 € au R 002

- **Vote du budget primitif 2017**

A partir des dépenses et recettes réelles de l'exercice 2016, les membres du Conseil Municipal préparent le budget primitif 2017.

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes :

Fonctionnement : 91 192.11 €

Investissement : 85 468.71 €

**Indemnités du Maire et des Adjointes : Modification de l'indice terminal**

Monsieur le Maire informe les conseillers que l'indice terminal de l'échelle de rémunération de la fonction publique permettant de calculer les indemnités des élus a été modifié au 01 janvier 2017.

Cet indice terminal passe de l'indice brut 1 015 à l'indice brut 1022.

Vu le Code Général des collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjointes étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de

- FIXER des indemnités pour l'exercice des fonctions de Maire au taux à 17% de l'indice 1022
- FIXER des indemnités pour l'exercice des fonctions d'Adjoint au maire au Taux maximal à 6.6% de l'indice 1022 réparti à 91% pour le 1<sup>er</sup> Adjoint et à 43 % pour le 2<sup>ème</sup> Adjoint.

**Questions diverses :**